

Bike & run du CYT 91

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La course est organisée par le Club Yerrois de Triathlon 91 pour sa 3^{ème} édition le 6 octobre 2024. Cette épreuve est accessible à toute personne âgée de 16 ans ou plus le jour de la course, licenciée ou non.

Le Bike & Run de l'Orang'Yerres s'engage dans une politique de Développement Durable

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION

Le Bike & Run est une course en alternance par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le runner) et d'un coureur en VTT (le biker), le but étant de franchir la ligne d'arrivée ensemble et de passer la ligne au contact.

Les inscriptions s'effectuent par équipe de 2 (femmes, mixte ou hommes)

La fréquence des relais est libre mais ceux-ci doivent respecter obligatoirement les consignes suivantes :

- Alternance course à pied et vélo en ne disposant que d'un seul vélo
- Les changements entre équipiers sont libres
- Il est interdit de monter à 2 sur le vélo.

Les 2 équipiers doivent être ensemble au moment de l'échange du VTT.

L'athlète doit porter le dossard durant l'ensemble de la course.

Seuls les vélos sans assistance électrique sont acceptés, et il ne doit pas y avoir de cornes, ainsi que d'attaches pour siège enfants, ni de panier.

Une équipe peut être arrêtée de manière temporaire par les arbitres de course, voire disqualifiée en cas de non-respect des ordres de course.

Lors du changement, le vélo doit toujours être pris en main par le coéquipier (en aucun cas, il ne doit être posé au sol, ou mis sur sa béquille). Les 2 équipiers doivent obligatoirement passer ensemble l'arrivée et les points de contrôle désignés au début de l'épreuve.

Les participants doivent suivre le parcours imposé par l'organisation. Le port du casque homologué, à coque dure (Norme CE), sanglé du départ jusqu'à l'arrivée, est obligatoire **pour les 2 coéquipiers** pendant toute la durée de l'épreuve.

Les équipes devront garder le même vélo tout au long de l'épreuve, même en cas d'incident technique.

Les concurrents sont tenus de respecter les consignes de l'organisation et des signaleurs et ne pas effectuer d'action dangereuse. Des consignes précises et des rappels de règlement sont donnés lors du briefing de l'épreuve.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION

Les inscriptions se dérouleront du 01/08/2024 au 05/10/2024 inclus :

- Sur le site du chronométreur : https://inscriptions-teve.fr/l-orang-verres-2024/select_competition
- Le jour de la course sur place de 7h30 à 9h15 à l'entrée du stade Léo Lagrange

Le tarif est fixé à 24 € par équipe (2 personnes) et hors pass compétition. Pour les non licenciés, le Pass Compétition (+2€/ personne) est obligatoire (Voir Article 5) – L'inscription sur place sera majorée à 28€ par équipe hors pass compétition.

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative et fait l'objet de l'attribution d'un dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne.

Le nombre d'inscription est limité à 150 équipes.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

ARTICLE 4 : PARCOURS

L'épreuve se déroule sur chemin, sur un circuit tout terrain dans un cadre exceptionnel : la forêt du Mont Griffon... Par respect pour le site de la course, il est strictement interdit de jeter des débris sur le parcours. Toute ignorance de cette règle entraînera la disqualification de l'équipe.

Au départ de la course, le runner part seul pour 600 m et rejoint le biker dans le parc à vélo. Ensemble, ils devront parcourir 15 kilomètres.

Aucun ravitaillement n'est donné sur le parcours, prévoir des bidons sur le VTT ... un ravitaillement de l'équipe du CYT vous sera offert à l'arrivée.

ARTICLE 5 : LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

Les licenciés FFTRI doivent présenter leur licence au moment de l'inscription. Les autres participants sont dans l'obligation de répondre un questionnaire de santé pour les mineurs, et un formulaire info santé pour les majeurs (cela sera demandé lors de l'inscription sur le site).

En cas de non présentation des documents demandés lors de l'inscription, les équipes ne seront pas autorisées à prendre le départ de la course.

Pour participer aux courses, il est obligatoire de souscrire à une assurance sportive individuelle à savoir :

- Les participants détenteurs d'une "Licence FFTRi Compétition" sont couverts par cette licence. Il est indispensable de pouvoir la présenter à l'organisateur en cas de contrôle, le jour J (format papier ou électronique accepté).
- Les participants non-licenciés "FFTRi Compétition" (n'ayant aucune licence "Licence FFTRi Loisirs" par exemple) doivent obligatoirement souscrire à une assurance le jour J, via un Pass Compétition journée. La souscription au Pass Compétition journée implique des frais supplémentaires par rapport au coût d'inscription (2€). Les Pass Compétition journée peuvent être souscrits lors de l'inscription en ligne sur Internet

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT

Chaque participant s'engage durant cette course à respecter la nature (respect de la faune et de la flore, jet de déchet formellement interdit, limitation des nuisances sonores), le parcours (modification ou détérioration du balisage interdits, coupe délibérée hors du chemin balisé proscrite), ainsi que l'ensemble des directives de course défini par les organisateurs.

Dans le cas où il est constaté un non-respect de ces règles, l'équipe sera immédiatement disqualifiée. Aucune forme d'accompagnement et d'aide extérieure n'est autorisée durant la course.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ / ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les organisateurs sont couverts pour les risques en Responsabilité Civile auprès de l'assurance MAIF Assurance Services Individuelle Accident.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ainsi que les non licenciés. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance provoqué par un mauvais état de santé ou du matériel, du non-respect du code de la route ou du règlement.

Les organisateurs déclinent également toute responsabilité en cas de perte ou de vol. En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit.

L'inscription à la course vaut pour acceptation du règlement.

ARTICLE 8 : DROIT A L'IMAGE

Par sa participation au Run and Bike du CYT 91, chaque concurrent autorise expressément le Club Yerrois de Triathlon 91 ou ses partenaires à utiliser, ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

ARTICLE 9 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait du dossard est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité. Chaque participant devra avoir retiré personnellement son dossard pendant les créneaux prévus à cet effet. S'il n'est pas licencié FFTRI, un concurrent mineur devra en outre présenter une autorisation parentale.

L'attribution des numéros de dossard sera effectuée à la discrétion de l'organisateur. Elle relève de la seule responsabilité de l'organisateur et il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

Port du dossard, la ceinture porte-dossard utilisée en conformité avec la RGF est autorisée voire conseillée, il peut aussi être utilisé des attaches avec épingles (3 points d'attache). Les concurrents doivent porter les dossards fournis par l'organisateur, sans les plier, ni les couper, à mettre devant.

Les transferts de dossard ne sont pas autorisés.

ARTICLE 10 : PROGRAMME

7h30 à 9h15	Inscription sur place, accueil des participants et remise des dossards
9h30	Briefing
9h45	Placement des cyclistes
10h	Départ de la course
A partir de 11h45	Remise des récompenses

Toute l'équipe des bénévoles reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaite une bonne préparation.

Orangement,